



En cas d'inondation

En cas d'inondation de plaine :

■ Avant :

- Connaître les dispositifs d'alerte s'il en existe
- Prévoir les gestes essentiels :
 - Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
 - Obturer les entrées d'eau : portes, soupieraux, événements
 - Amarrer les cuves, etc.
 - Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires
- Prévoir les moyens d'évacuation

■ Pendant :

- S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance (consulter <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/> et écouter la radio)
- Dès l'alerte :
 - Couper le courant électrique
 - Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines)
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés

- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

■ Après :

- Aérer la maison
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

En cas de crue torrentielle :

- ne pas s'implanter à proximité immédiate des rives d'un torrent ou d'une rivière, même si le filet d'eau apparaît sans danger
- ne pas essayer de traverser un torrent en crue
- se mettre à l'abri sur les hauteurs
- dans les campings implantés près des cours d'eau, prendre connaissance des modalités mises en place pour informer, alerter et évacuer les campeurs en cas de crue.

■ Rappel des Consignes



Inondation

Adapter les consignes de sécurité aux territoires exposés : une nécessité

Nicolas BAUDUCEAU,
Directeur adjoint du CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque Inondation)

Mettez vous à l'abri, fermez tout, montez à l'étage, coupez le gaz et l'électricité, écoutez la radio, n'allez pas chercher vos enfants à l'école, libérez les lignes téléphoniques pour les secours,... telles sont les consignes apparaissant les plus fréquemment dans les DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) à la rubrique « risque d'inondation ».

La loi de modernisation de la sécurité civile le confirme, chacun est acteur de sa propre prévention et en ce sens, doit tenir compte des consignes de sécurité qui lui sont adressées. Celles-ci doivent permettre d'éviter aux populations de se mettre en péril. La préservation des vies humaines, voilà le premier objectif de ces consignes. On ne saurait donc trop conseiller de les suivre. Et pourtant, à y regarder de près, ces consignes portent en elles des ambiguïtés et des lacunes qui méritent que l'on s'y attarde.

Ces consignes s'adressent en effet avant tout à des populations vivant dans des zones de crues « soudaines »,

où les modèles de prévision ne permettent guère d'annoncer les inondations plus de quelques heures avant leur survenue effective. Dans ces conditions, bien entendu, les consignes visant à faire en sorte que les personnes exposées se réfugient dans les étages de leur habitation pour quelques heures tout au plus sont tout à fait pertinentes.

Dans le cas des crues « lentes » en revanche, il y a matière à s'interroger. Est-il bien raisonnable en effet d'inviter les personnes habitant la zone inondable à rester chez eux en se réfugiant le cas échéant à l'étage de leur logement ? Ne vaut-il pas mieux conseiller aux personnes de quitter la zone inondable dans les plus brefs délais,

même si cela n'est pas sans poser de réelles difficultés d'une autre nature (où iraient ces personnes ? comment seraient-elles prises en charge ?...) Ces interrogations ne sont pas fortuites, car les crues « lentes » sont également souvent des crues « longues », c'est-à-dire qui laissent les habitations inondées pendant plusieurs jours à plusieurs semaines. Se réfugier chez soi, c'est nécessairement compliqué lorsqu'on doit faire face à des crues « longues ». Sans eau, sans électricité, sans chauffage, sans nourriture, et sans accès à des soins, puisque les réseaux ne fonctionnent plus pendant des inondations, la vie quotidienne devient au bout de quelques jours, un véritable défi. La Nouvelle Orléans a connu ce genre de situation en août 2005, lorsque la ville a été inondée sur près de 80% de sa surface. Les gens qui avaient pu se réfugier sur leur toit ont énormément souffert de la déshydratation et cela n'est pas sans expliquer la mortalité très élevée observée lors de l'évènement (1 800 décès). Bien entendu, le drame de la Nouvelle Orléans fait référence à un évènement extrême, localisé dans un pays qui nous semble lointain. Des évènements généralisés sur la France sont toutefois possibles.

La crue de la Seine, de 1910, celle de la Loire de 1856 constituent des éventualités qu'il faut considérer avec une grande précaution.

Ces évènements inonderaient les logements de centaines de milliers de personnes en même temps (jusqu'à 850 000 sur la région parisienne) pendant une à trois semaines. Face à de telles circonstances, les consignes de sécurité doivent être absolument adaptées. Inviter plusieurs centaines de milliers de personnes à se réfugier chez elles en zone inondable conduirait à des si-



Vallée du Rhône, nord Isère, 22 mars 2001 / © : IRMa

tuations inextricables où les autorités publiques, avec des moyens très insuffisants pour faire face à l'ampleur du problème, seraient contraintes, au bout de quelques jours, de mettre tout en œuvre pour évacuer par bateau ou par hélicoptère la population restée dans les zones sinistrées. La situation de ces zones à risque majeur n'est pas simple. Et elle l'est d'autant moins qu'en admettant que les consignes de sécurité soient parfaitement adaptées, il s'exprimerait à n'en pas douter une réticence féroce de la population à l'égard de la prise en compte d'un tel risque. Le déni pur et simple, dans des zones qui n'ont pas connu d'inondation depuis plus d'un siècle est extrêmement dur à briser, la surestimation de la capacité des systèmes de protection en est l'une des multiples sources.

Ainsi, si les consignes de sécurité ont tout leur rôle à

jouer dans la mesure où elles constituent l'un des maillons essentiels de l'adaptation comportemental en cas de crise,

elles doivent être conçues avec toute la rigueur qui s'impose, en évitant de considérer le phénomène d'inondation unique et homogène sur le territoire français, car les évènements auxquels ces consignes préparent peuvent être meurtriers pour des raisons très différentes les unes des autres. Produire des consignes de sécurité adaptées nécessite avant tout de se pencher dans le détail sur l'impact potentiel de l'inondation et d'y répondre par une organisation des secours pertinente. Une fois ce travail réalisé, qui n'est autre au final que l'élaboration du PCS (Plan communal de sauvegarde), l'élaboration des consignes de sécurité qui en découlent, ne peut s'en trouver qu'améliorée.



Eviter de considérer le phénomène d'inondation unique et homogène sur le territoire français



Erosion des berges de la Nartuby lors des inondations du 15 juin 2010 dans le Var / © : IRMa